

Séance du 15 juin 2024

Date de Convocation : 11 juin 2024

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 15 (dont 2 procurations)

L'an deux mil vingt-quatre le quinze du mois de juin à 9 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Pierre LASTERRA, Maire.

Présents : LASTERRA Pierre, SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, BUGEIA Florence, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, DOS SANTOS Joachim, EDALITI Nathalie, QUEBRE Nathalie, ROMAO Manuel,

Absents et excusés : JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre.

Procurations : JULIEN Geneviève à DEBOUDACHER Patrick, LEPAN Pierre à DEDIEU Emmanuelle

Monsieur DEGOS Patrice a été élu secrétaire de séance.

Délibération 2024-020

OBJET: Constitution de commissions communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer les commissions communales,

Monsieur le Maire, Pierre LASTERRA, préside de droit les commissions municipales créées au sein des Conseils Municipaux (art. L 2121-22 du CGCT).

Toutefois, un Vice-Président ou une vice-présidente est nommé(e) au sein de chaque commission afin d'en assurer la présidence en cas d'absence ou d'empêchement du Maire. Il lui revient également de convoquer, le cas échéant, les membres de la commission.

Les vice-présidents sortants seront désignés lors de la première convocation de la commission.

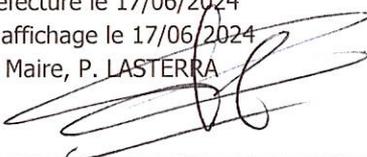
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité

- **De créer** les commissions municipales ;
- **D'avoir** organisé un appel à candidature pour procéder à la désignation des membres de chaque commission ;
- **De présenter** les commissions comme suit :
 - Commission action sociale :
André RABY, Geneviève JULIEN, Patrick DEBOUDACHER, Florence BUGEIA
 - Commission citoyenneté, gestion des salles et du matériel
Pierre LEPAN, Anne-Laure BRUSTIS, Patrick DEBOUDACHER, Emmanuelle DEDIEU, Patrice DEGOS
 - Commission culture et communication
Emmanuelle DEDIEU, Anne-Laure BRUSTIS, Patrick DEBOUDACHER, Patrice DEGOS, Geneviève JULIEN, Pierre LEPAN, Nathalie QUEBRE
 - Commission enfance et jeunesse
Anne-Laure BRUSTIS, Florence BUGEIA, Emmanuelle DEDIEU
 - Commission finances (Vice-président sortant)
Joachim DOS SANTOS, Nathalie EDALITI, Nathalie QUEBRE, André RABY, Patrick SABIN
 - Commission forêt et environnement
Patrick DEBOUDACHER, Pierre LEPAN, Nathalie QUEBRE, Manuel ROMAO, Patrick SABIN
 - Commission gestion et outils numériques
Patrice DEGOS, Emmanuelle DEDIEU, André RABY
 - Commission personnel communal (Vice-président sortant)
Emmanuelle DEDIEU, Nathalie QUEBRE, André RABY, Patrick SABIN
 - Commission population et cimetière
André RABY, Jean-Claude DIEDA, Patrice DEGOS, Manuel ROMAO,
 - Commission sports, associations, fêtes et cérémonies
Jean-Claude DIEDA, Emmanuelle DEDIEU, Nathalie EDALITI, Geneviève JULIEN, André RABY, Manuel ROMAO
 - Commission transition énergétique (Vice-président sortant)
Patrick SABIN, Emmanuelle DEDIEU, Patrice DEGOS, Nathalie EDALITI, Nathalie QUEBRE, Manuel ROMAO,

- Commission travaux, voirie et commande publique
Manuel ROMAO, Patrick DEBOUDACHER, Pierre LEPAN, Joachim DOS SANTOS,
Patrick SABIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en
Préfecture le 17/06/2024
et affichage le 17/06/2024
Le Maire, P. LASTERRA



Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Pierre LASTERRA



Le secrétaire de séance, Patrice DEGOS



